



Hauteur de construction - permis de construire

Par **jaabar**, le **01/06/2009** à **23:06**

Bonjour,

Madame, Monsieur,

Je viens d'acheter une maison à beauchamp non habité depuis 20 ans.

la maison fait 32 metres carrée habitables et 304 metres carres de terrain avec un cos de 0,3 donc on a le droit à 90 metres carres a peu près.

La toiture est complètement à refaire mais compte tenu de nos faibles moyens nous souhaitons faire un toit plat.

cependant, nous avons un pb en consultant le PLU, la hauteur maximum autorisés est de 5,70 metres.

Aujourd'hui, le faitage de maison est à plus de 6 metres.

Si nous faisons un toit plat la maison ne sera pas plus haute qu'aujourd'hui et surtout de nos voisins.

De plus, un de mes voisins à un toit plat qui dépasse bien les 5,7 metres et ce n'est pas le seul.

Je ne sais pas comment formuler ma demande aupres du service urbanisme de la mairie afin

d'obtenir correctement mon permis.

Si je réalise un toit plat, sa hauteur serait à 6,4 au lieu de 5,70 mais la maison ne sera pas plus haute qu'aujourd'hui.

je ne sais pas comment m'y prendre avec la mairie

pouvez vous m'aiguiller ?

merci à vous